

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 22 mars 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mars 2012

2012 DAC 118 Convention d'occupation du domaine public avec l'association Halle Saint-Pierre, 2 rue Ronsard (18e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris l'invite à se prononcer sur la signature d'une convention d'occupation du domaine public avec l'association Halle Saint-Pierre;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 12 mars 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Le Maire de Paris est autorisé à signer avec l'association Halle Saint-Pierre (18^e) une convention d'occupation du domaine public dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : La recette correspondant au remboursement des charges sera constatée au chapitre 75, compte 752, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris.